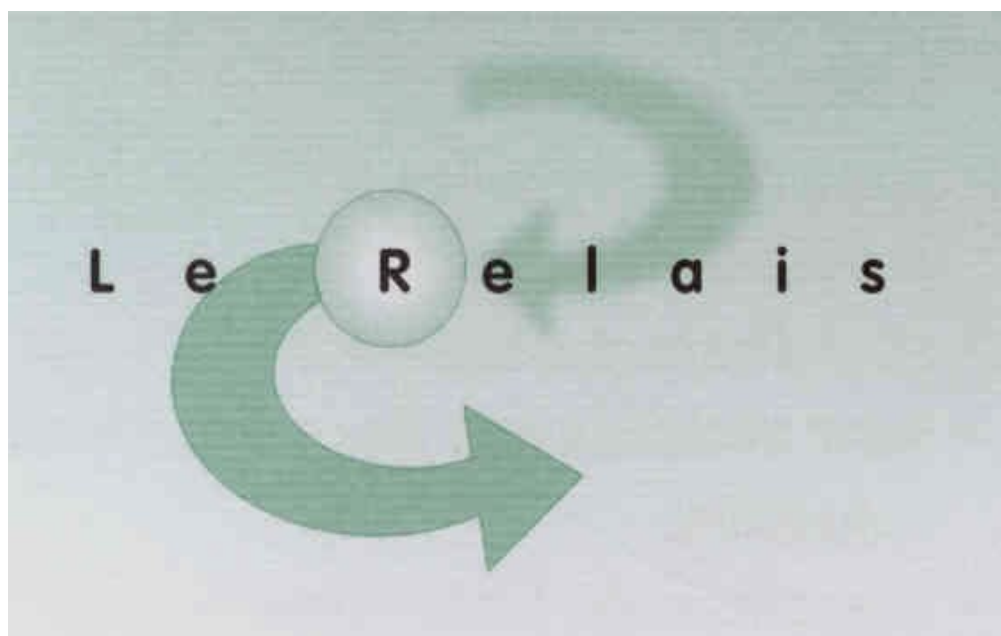


Soutien aux proches de personnes souffrant de
TROUBLES PSYCHIQUES



Association LE RELAIS

Maison des Associations

15, rue des Savoises

1205 Genève

Tél. 022.781 65 20

www.lerelais.ch

info@lerelais.ch

CCP : 12-10369-9 ou

BCGE : k 3206.97.45

Sommaire

1. **Pétition concernant l'AI**
2. **Film sur un village thérapeutique au Bénin**
3. **Conférence d'Anne-Catherine Menétrey-Savary : "Santé mentale - troubles psychiques - quelques réflexions citoyennes"**
4. **Merci Pr FERRERO**
5. **Groupes de soutien**
6. **Cotisations 2011**
7. **Vœux**

1. Important : concerne l'AI

Vous le savez certainement, cette année l'assurance invalidité fête son 50^{ème} anniversaire. Cette assurance sociale, pilier de notre système de sécurité sociale, se trouve pourtant bien mise à mal par de multiples révisions dont nous avons eu l'occasion de parler déjà à plusieurs reprises et qui nous occuperons encore dans les mois à venir.

Procap, organisation suisse d'aide aux personnes en situation de handicap, a lancé une pétition formulée en dix revendications à l'occasion de cet anniversaire de l'assurance invalidité. Vous trouverez le texte de cette pétition ci-joint.

Nous vous invitons vivement à signer cette pétition. C'est un geste simple que nous pouvons faire pour montrer notre attachement aux missions essentielles de cette assurance sociale.

Deux voies sont possibles pour signer cette pétition :

- en signant le document ci-joint, de façon manuscrite et en l'envoyant par poste à l'adresse mentionnée sur le papier ou
- en signant via le lien internet ci-dessous

<http://www.ipetitions.com/petition/50-ans-ai/>

En signant via le lien internet vous avez la possibilité d'effectuer un soutien financier à cette action ; c'est une possibilité, une invitation mais pas une obligation pour l'enregistrement de votre signature

Les signatures peuvent se récolter à la suite, sans séparer les communes de domicile. Le droit de pétition est garanti par la Constitution fédérale à toute personne (art. 33).

ATTENTION ! Le délai pour la récolte des signatures est fixé au 10 décembre 2010 !

2. Film sur un village thérapeutique au Bénin

Soirée film au Relais

Jeudi 23 septembre, nous avons visionné le film : « Paroles de psy, magie de guérisseur en pays vaudoun » ou comment vivent les malades dans ce village thérapeutique du Bénin. Ce film nous a été présenté par Mme Florence Freitas, assistante à Belle-Idée, elle-même originaire du Bénin.

Au BENIN existe un village près d'Abomey, dirigé par une femme « guérisseur » nommée Madame AGBOHOUE ADANA. Initiée par son père à la médecine traditionnelle, elle a le plaisir de collaborer avec un psychiatre de Cotonou. Elle utilise le Fâ, la psychothérapie et est à l'écoute des patients de jour comme de nuit.

- Le FA : est un langage entre Dieu et les hommes, il détermine ce que peut être la vie d'un homme.
- La psychothérapie : est une méthode, un traitement actif basé sur des moyens psychologiques. Souvent la psychothérapie se définit comme "soigner par l'esprit.

Elle emploie également des plantes, dont certaines ont des effets neuroleptiques. Au BENIN la médecine traditionnelle cohabite avec la médecine moderne pour le bien des malades pour qui il est important de garder la tradition et la croyance VODOUN, dont le Bénin est le berceau. Cette religion joue un rôle de facilitateur dans l'adhésion des malades à la thérapie. La cohabitation des deux médecines a pour objectif d'accroître les chances pour l'amélioration de l'état de santé des malades. Accompagnés par leur famille, les malades sont suivis par la femme « guérisseur ». Les familles, si elles le souhaitent, peuvent séjourner avec les patients dans le village.

Les malades en état de crise vivent quelque temps avec des fers aux pieds pour entraver leur marche. Ceci pour la sécurité des patients et des habitants du village, car ils partagent un espace commun.

L'impression d'ensemble montre l'amélioration de l'état des patients ; en effet certains de ces patients ont pu réintégrer leur travail. Les malades participent à la vie du village en accomplissant certaines tâches. Certaines pratiques peuvent choquer les néophytes c'est-à-dire :

- Les rites VODOUN qui utilisent des animaux (coq, poulet) pour purifier les malades, les soigner et calmer les esprits.

- Lorsque l'on rase la tête des patients pour les faire mourir symboliquement à leur maladie et renaître à la santé.

Les nombreuses personnes présentes à la visualisation de ce film ont été fort impressionnées par l'ambiance chaleureuse du village et l'air serein de ses habitants, voire l'air apaisé des malades.

3. Conférence d'Anne-Catherine Menétrey-Savary : "Santé mentale - troubles psychiques - quelques réflexions citoyennes" (le 25 octobre 2010)

(Les diapositifs PPT de Mme Menétrey-Savary se trouvent en format pdf sur notre site web : <http://www.lerelais.ch/a-c-menetrey.pdf>)

Enseignante, psychologue, militante politique et entre 1984-2000 active au sein de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autre toxicomanies, Mme Anne-Catherine Menétrey-Savary a partagé ses « réflexions citoyennes » sur la santé mentale et les troubles psychiques avec nous et a aussi parlé de son expérience passée personnelle en tant que compagne d'une personne souffrant de troubles psychiques. Mme Menétrey a soulevé beaucoup de questions importantes et complexes.

Qu'est la santé psychique ? : Est-ce l'absence de maladie ou un état de bien-être physique, psychique et social (OMS). Ou encore : la santé = disposer de ressources pour construire sa vie et trouver des équilibres ? Pour Mme Menétrey, la santé n'est pas un état mais un dynamisme.

C'est aussi une construction sociale ; si on ne correspond pas au modèle dominant, on est considéré comme un malade qui a besoin d'être soigné (= la médicalisation de l'existence).

Quel critère pour décider que quelqu'un est malade ? Pour Mme Menétrey, le critère serait la souffrance plutôt que les symptômes. La DSM* identifie 300 pathologies psychiques. La majorité des humains ont quelques-uns des symptômes ; sont-ils tous malades alors ? Mais la souffrance est un continuum ; alors où mettre le curseur entre santé et maladie ?

Poser un diagnostic : Est-ce rassurant, banalisant et/ou stigmatisant ? Entre les principales **représentations sociales sur les maladies psychiques**, il y a la fascination d'une part, et la peur (« le gouffre dans lequel on pourrait tomber ») de l'autre ; il y a le déni (des politiques qui parlent d'abuseurs et de pseudo-malades ou des proches qui disent « tu n'as qu'à faire un effort ») ; la stigmatisation ; l'incompréhension et la culpabilisation.

Pourquoi tant de malades psychiques ? La fréquence des troubles psychiques dans l'UE est en constante augmentation. Pour l'expliquer, le Conseil fédéral (dans un message sur la révision de l'AI) cite des changements dans le monde du travail, mais aussi le fait que ces maladies ne soient plus un tabou et qu'une rente AI ne provoquerait plus la stigmatisation. Et le Conseil conclut : « Cette évolution représente un danger pour les assurances sociales et la solidarité en général » !

Mme Menétrey propose d'autres causes possibles, par ex.

- la médicalisation des problèmes sociaux,
- le manque de repères dans la société,
- le fait qu'aujourd'hui on a tellement de choix sur sa façon de vivre ; le résultat est qu'on est beaucoup plus responsable pour soi-même, ce qui mène à la compulsion et la dépression.

Selon elle, nous sommes libres, mais c'est une liberté truquée. On a un devoir de santé. Si les choses tournent mal, c'est notre faute.

Quelles approches thérapeutiques ? Pour Mme Menétrey, « Le système de santé vise le quantitatif, l'économique et l'objectivable... », ce qui met l'accent sur la thérapie cognitive et médicamenteuse (basée sur les neurosciences) au dépens de la clinique, et peut mener à « une médecine de pièces de rechange ». Les exigences posées (efficacité, adéquation, économicité) pour le remboursement des soins seraient quasiment impossible à satisfaire.

Les thérapies alternatives suscitent l'espoir, mais présentent aussi des dangers, par ex.

- la psychiatrie communautaire utilise les ressources du patient, mais certains patients (des « saboteurs ») ont l'impression que ça ne marche pas;
- la psychiatrie citoyenne et les réseaux sociaux offrent une perspective holistique, un accompagnement et la pluridisciplinarité, mais exercent aussi un pouvoir auquel il est parfois difficile de s'évader.

Quelles possibilités de réinsertion ? Il existe des formes de réinsertion dans l'économie sociale et solidaire, mais aussi des risques d'auto-exploitation et de se trouver mis en ghetto. Quant au travail/emploi, la personne souffrante doit souvent choisir entre la sur-stimulation et la disqualification.

La guérison ? Mme Menétrey voit un conflit entre le désir de redevenir « normal » (par le travail) et celui de vivre intensément (« la dignité du risque »). Pour elle, il y a « des formes de guérison qui sont plus tristes/ternes que la maladie » ; elle explique ainsi les patients qui refusent des médicaments pour ne pas éteindre leurs émotions. Les souffrants psychiques veulent vivre pleinement mais désespèrent d'en être capables de par leur maladie.

Par rapport à sa définition de la santé psychique, la guérison n'est-elle pas un choix personnel, un équilibre à trouver ? Ou n'est-ce pas faire peu de cas de la souffrance ?

La dimension politique

Mme Menétrey affirme « les bonnes intentions du monde politique » suisse, mais doute de sa capacité de réaliser les objectifs qu'il s'est posés, vu sa préoccupation avec le financement et l'économicité.

Comme obstacles, elle cite une absence de compétences de la Confédération, l'absence de financements et le manque de volonté pour une autre politique. La

révision de l'AI et le contrôle des psychothérapies sont des signes de ce manque de volonté. D'autre part, « Une loi sur une politique de prévention est en cours d'élaboration ; elle est déjà refusée par les partis bourgeois [...] qui préfèrent pénaliser les individus qui se comportent mal par le biais de l'assurance maladie. »

La nouvelle loi sur l'AI comporterait de nombreuses lacunes :

- pas d'obligation pour les entreprises
- pas de rente si les troubles sont « objectivement surmontables »
- pas de rente si la maladie n'est pas stabilisée
- refus de l' «assistance au travail »
- les causes psychosociales ne sont pas prises en compte.

Sous cette loi, 12'500 rentes vont être supprimées.

Pour Mme Menétrey et en dépit d'un « climat politique peu favorable », il y a « des projets quand même ». Entre autres, elle cite des politiques cantonales ou des mandats à des institutions et fondations (par ex. le Job coach Placement à Berne), l'Alliance contre la dépression, et Promotion santé suisse.

Comme possibilités d'action pour les citoyens, elle suggère l'action contre les lois comme l'AI (possibilité de referendum) et l'utilisation à bon escient de la loi sur l'égalité des droits pour les handicapés. Sur le plan politique, il faudrait dépasser le niveau communautaire pour aller vers le collectif, par ex., les médecins. Les associations sont actives mais ne mobilisent pas le débat public ; il faudrait une meilleure coordination pour occuper le champ politique.

*DSM = ***Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM)*** publié par le American Psychiatric Association.

4. Merci Pr FERRERO

Le 17 septembre, plusieurs membres du Relais ont eu la chance d'assister au symposium organisé en l'honneur du départ du Pr Ferrero.

De très nombreux orateurs genevois, français et même canadien ont fait de courtes présentations pour remémorer dans quel cadre ils avaient travaillé avec le Pr Ferrero et combien ce dernier avait permis à la psychiatrie de faire des pas en avant dans bien des domaines.

Né à Genève, le Professeur François Ferrero a effectué toute sa scolarité et ses études de médecine dans cette ville. Il s'est orienté vers une spécialisation en psychiatrie et psychothérapie, y compris une formation psychanalytique, et s'est perfectionné à Genève, à Paris et aux Etats-Unis.

Médecin responsable de secteur dès 1982 à Genève, il a également entrepris une carrière académique. Après avoir occupé les responsabilités de Professeur ordinaire de psychiatrie à la Faculté de Médecine de Lausanne et de Directeur du Département de psychiatrie adulte, il a été nommé en 1995 à Genève Professeur ordinaire à la Faculté de Médecine et Chef du Service de psychiatrie adulte. Par la suite, il a été Vice-Doyen de la Faculté de Médecine, Chef du Département hospitalier de psychiatrie et Directeur du Département universitaire de psychiatrie.

Ses centres d'intérêts concernent la clinique, la recherche et l'enseignement. Sur le plan des activités cliniques, il a développé différents programmes thérapeutiques tels que ceux destinés aux patients souffrant de troubles schizophréniques, aux jeunes souffrant de troubles psychiques débutants, ou encore, aux patients souffrant de dépression résistante ou de trouble bipolaire.

Son domaine de recherche actuelle, soutenu par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, concerne l'étude des troubles bipolaires, dans leurs dimensions familiale, génétique et thérapeutique.

Passionné par les questions de transmission des connaissances et par l'enseignement en général, il a contribué à la mise en place de nouveaux programmes de formation pour les étudiants en médecine, comme pour les spécialistes en psychiatrie et psychothérapie FMH, ou dans le cadre de la formation continue universitaire.

Fondateur de la Société suisse d'épidémiologie psychiatrique, de la Société suisse des troubles obsessionnels compulsifs et de la Société suisse d'intervention de crise et de prévention du suicide, il est l'actuel Président de la Société suisse de psychiatrie sociale, membre de l'assemblée des délégués de la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie et de nombreuses autres sociétés nationales et internationales.

Son engagement professionnel lui a valu différents prix et également d'être nommé « fellow » de l'Association Européenne de Psychiatrie et membre d'honneur de l'Association Mondiale de Psychiatrie. Il fait partie de différents groupes d'experts, en particulier pour l'OMS et dirige un centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale.

Il est l'auteur ou le coauteur de plus de 200 travaux dans des journaux scientifiques, de nombreux chapitres de livres et de 3 livres.

Nous rappelons que sommes heureux au Relais de compter le Pr Ferrero comme membre d'honneur. Nous espérons que, bien que continuant une carrière à la Métairie, nous aurons l'occasion de mettre au point des choses intéressantes avec lui et nous tenons à rappeler combien nous avons apprécié de pouvoir collaborer avec lui dans le cadre de la psychiatrie adulte, notamment au travers de réunions réunissant des soignants de Belle-idée et des membres d'associations du Grepsy.

C'est très sincèrement que nous le remercions et lui souhaitons une belle retraite fructueuse, mais lui laissant quand même apprécier les joies de la vie.

5. Groupes de soutien

Comme en 2010, nos groupes de soutien vont continuer de la manière suivante, en alternance tous les 15 jours :

- animation par une personne du comité
- groupes avec un invité (professionnel de la santé psychique).

Ces derniers groupes ayant eu beaucoup de succès, nous allons renouveler cette expérience en 2011, en essayant d'inviter des personnes travaillant aux HUG dans le secteur psychiatrie ayant des mandats aussi divers que possible.

Pour les dates : voir feuille annexe

6. Cotisations 2011

En cette fin d'année, nous vous envoyons un bulletin de versement pour les cotisations 2011 qui ne changent pas, soit :

- CHF 50 pour une personne
- CHF 70 pour un couple.

Ceux qui n'auraient pas acquitté leur cotisation 2010 peuvent le faire en même temps, sur le même bulletin, en précisant « cotisation 2010 et cotisation 2011 ».

Nous vous remercions d'avance de votre fidélité.



Le comité du Relais et son président vous souhaitent à tous de belles fêtes de fin d'année et vous présentent leurs vœux les meilleurs pour 2011.